



Bourse sportive AFFP 2018

Règlement du concours

L'Association Française des Femmes Pilotes offre quatre bourses sportives de mille euros chacune (1 000 euros) :

- ✓ Deux bourses AFFP
- ✓ Une bourse AFFP/AIR FRANCE 
- ✓ Une bourse AFFP/CREDIT AGRICOLE 

qui seront destinées à encourager et à aider des jeunes à se réaliser dans le domaine des sports aériens, en participant à leur formation (achat de matériel exclu)

I – CONDITIONS EXIGEES

- ✓ Etre une femme âgée de 17 ans au moins et 25 ans au plus dans l'année en cours
- ✓ Etre en cours de formation dans l'un des clubs des fédérations du CNFAS

II – OBTENTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est téléchargeable via le site internet de l'AFFP :

<http://www.femmes-pilotes.com/>

Les candidates doivent compléter toutes les pages à l'aide d'un traitement de texte type Word, sauf les témoignages et les signatures qui doivent être manuscrits. Le cachet du club et la photo sont à ajouter. Le dossier devra comprendre un maximum de sept pages. Les jeunes filles âgées de moins de 18 ans révolus devront fournir une autorisation parentale, conformément à la loi (annexe 1 du dossier de candidature).

L'ensemble du document sera ensuite :

- ✓ Soit scanné et envoyé à l'adresse mail boursesaffp@orange.fr par un seul et même courriel (inf à 2 Mo) et en indiquant en objet du courriel « Bourse sportive AFFP 2018 » suivi de votre « nom » en majuscules.
- ✓ Soit envoyé par courrier à l'adresse postale :
Isabelle GUILLARD
2 ter passage du chemin vert
75011 Paris

Les dossiers seront acceptés du **23 juin au 19 août 2018**, date et heure du mail ou du cachet de la poste faisant foi.

III – COMITE DE SELECTION

Un comité de sélection composé de personnalités du monde des sports aériens analysera les dossiers reçus et décidera du choix des quatre lauréates courant septembre 2018.

Les critères de sélection retenus pour la notation sont la cohérence du projet professionnel, la personnalité de la candidate et le mérite en fonction du contexte social et familial.

Les candidates retenues seront avisées personnellement de la décision du jury.

IV – REMISE DES BOURSES

Les quatre bourses seront remises au club d'appartenance de chaque lauréate, qui aura la charge de les verser sur son compte club.